

DG-2020-043

Date : le 7 juillet 2020

AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Objet : Budget des établissements du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour l'année scolaire 2020-2021

CONSIDÉRANT les budgets adoptés par les conseils d'établissement (articles 95 et 110.4);

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes (article 276);

CONSIDÉRANT les documents « Résolutions des conseils d'établissements adoptant les budgets 2020-2021 des établissements » reçus par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif en appui à la direction générale.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AUTORISE, au nom du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, pour l'année 2020-2021 l'adoption des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes sous réserve des réajustements qui pourront être apportés en cours d'année selon les effectifs réels et de toute autre modification pouvant affecter les revenus et les dépenses de l'établissement.


Denis Rossignol, directeur général


Louis-Philippe Larière, secrétaire général